

---

**RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

- 1.1. Identificateur de produit  
Identification du mélange  
Dénomination commerciale: BAGNO ECOLABEL  
UFI: QG24-G089-F005-1P7J
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
Usage recommandé :  
Détergent pour surfaces dures.  
Utilisations professionnelles (SU22) - Produits de lavage et de nettoyage (PC35)  
Usages déconseillés :  
Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité  
Fabricant:  
SUTTER INDUSTRIES s.p.a. - Società con Unico Socio  
15060 Borghetto Borbera (AL) Italia  
Tel. +39 0143 631.1  
Personne chargée de la fiche de données de sécurité:  
regulatory.affairs@sutter.it
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence  
France: Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy 03 83 22 50 50 (24h/24h)  
Suisse: Centre Suisse d'Information Toxicologique tél. 145

---

**RUBRIQUE 2 — Identification des dangers**

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange  
Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :  
Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).  
Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :  
Aucun autre danger
- 2.2. Éléments d'étiquetage  
Pictogrammes de danger:  
Aucune  
Mentions de danger:  
Aucune  
Conseils de prudence:  
Aucune  
Dispositions spéciales:  
EUH210 Uniquement à usage professionnel. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
- Contenu du produit :  
agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques < 5 %  
Le produit contient également: Parfums  
Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:  
Aucune
- 2.3. Autres dangers  
Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens présent en concentration >= 0.1%  
Autres dangers:  
Aucun autre danger

---

### **RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants**

#### 3.1. Substances

Non applicable, le produit est un mélange.

#### 3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

>= 1% - < 3% ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATE

REACH No.: 01-2119457026-42, CAS: 5949-29-1, EC: 201-069-1



3.3/2 Eye Irrit. 2 H319



3.8/3 STOT SE 3 H335

---

### **RUBRIQUE 4 — Premiers secours**

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus des effets chroniques dû au contact du mélange avec la peau, les yeux ou pour inhalation, ingestion.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

---

### **RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.

---

## **RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
  - Pour les non-secouristes:
    - Porter les dispositifs de protection individuelle.
    - Emmener les personnes en lieu sûr.
    - Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
  - Pour les secouristes:
    - Porter les dispositifs de protection individuelle.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
  - Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
  - Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
  - En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
  - Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
  - Laver à l'eau abondante. Réunir le produit dans des réservoirs de confinement.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques
  - Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

## **RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage**

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
  - Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
  - Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
  - Recommandations générales sur l'hygiène du travail:
    - Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
  - Stocker à l'écart des rayons du soleil.
  - Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.
  - Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.
  - Stocker à l'écart des sources de chaleur.
  - Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
  - Matières incompatibles:
    - Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.
    - Aucune en particulier.
  - Indication pour les locaux:
    - Locaux correctement aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
  - Aucune utilisation particulière

---

## **RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- 8.1. Paramètres de contrôle
  - Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition professionnelle, si elles sont disponibles, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.
  - Aucune limite d'exposition professionnelle disponibles
- Valeurs limites d'exposition DNEL
  - Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition DNEL, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.
  - Non applicable
- Valeurs limites d'exposition PNEC

## Fiche de Données de Sécurité BAGNO ECOLABEL



Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition PNEC, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATE - CAS: 5949-29-1

Cible: Eau marine - valeur: 0.044 mg/l

Cible: Eau douce - valeur: 0.44 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 34.6 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 3.46 mg/kg

Cible: Sol (agricole) - valeur: 33.1 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 1001 mg/l

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

Protection de la peau:

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:

Non requis pour une utilisation normale.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Le produit n'est pas inflammable ou explosif - voir le paragraphe 2.1. Le produit ne contient pas de composants explosifs.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Contrôles de l'exposition environnementale :

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Voir aussi la section 6.2.

Contrôles techniques appropriés

Aucun autre contrôle technique adapté à votre produit dans des conditions normales.

Voir aussi la section 1.2, l'article 7 et exposition Scénario - annexe I du présent document.

## RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Propriétés                                                                   | valeur          | Méthode : | Remarques :                                                               |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------|---------------------------------------------------------------------------|
| État physique:                                                               | Liquide         | Visuel    | --                                                                        |
| Couleur:                                                                     | rose            | Visuel    | --                                                                        |
| Odeur:                                                                       | Fruité          | Olfactif  | --                                                                        |
| Seuil d'odeur :                                                              | Evidente        | Olfactif  | --                                                                        |
| Point de fusion/point de congélation:                                        | Pas important   | --        | Paramètre non pertinent pour le type de produit                           |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | > 100 °C        | --        | Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants    |
| Inflammabilité:                                                              | pas inflammable | --        | Paramètre estimé sur les propriétés chimiques / physiques des composants. |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion:                                | Pas important   | --        | Paramètre non pertinent pour le type de produit                           |
| Point éclair:                                                                | > 60 ° C        | --        | Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants    |
| Température                                                                  | Pas important   | --        | Paramètre non pertinent pour le                                           |

## Fiche de Données de Sécurité BAGNO ECOLABEL



|                                                    |               |                       |                                                         |
|----------------------------------------------------|---------------|-----------------------|---------------------------------------------------------|
| d'auto-inflammabilité :                            |               |                       | type de produit                                         |
| Température de décomposition:                      | Pas important | --                    | Paramètre non pertinent pour le type de produit         |
| pH :                                               | 3,0 +/- 0,5   | Contrôle instrumental | --                                                      |
| Viscosité cinématique:                             | Pas important | --                    | Paramètre non pertinent. Mélange pas visqueuse.         |
| Hydrosolubilité:                                   | Complète      | --                    | Interne Tests                                           |
| Solubilité dans l'huile :                          | Partielle     | --                    | Interne Tests                                           |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): | < 1000        | --                    | Valeur estimée en fonction de la solubilité du mélange. |
| Pression de vapeur:                                | Pas important | --                    | Paramètre non pertinent pour le type de produit         |
| Densité et/ou densité relative:                    | 1.009 g/ml    | contrôle instrumental | --                                                      |
| Densité de vapeur relative:                        | Pas important | --                    | Paramètre non pertinent pour le type de produit         |

### Caractéristiques des particules:

|                                            |               |    |                                                 |
|--------------------------------------------|---------------|----|-------------------------------------------------|
| Taille des particules (moyenne et étendue) | Pas important | -- | Paramètre non pertinent pour le type de produit |
|--------------------------------------------|---------------|----|-------------------------------------------------|

### 9.2. Autres informations

Pas autres informations importantes

## RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

### 10.2. Stabilité chimique

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Voir aussi la section 7.2.

### 10.4. Conditions à éviter

Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Voir aussi 1.2 et 7.2

Évitez la lumière du soleil directe et l'exposition à des sources de chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

## RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

BAGNO ECOLABEL

- a) toxicité aiguë  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- e) mutagénicité sur les cellules germinales  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- f) cancérogénicité  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- g) toxicité pour la reproduction  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- j) danger par aspiration  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :  
Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations toxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATE - CAS: 5949-29-1

- a) toxicité aiguë:  
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Souris = 5400 mg/kg - Source: OECD 401  
Test: LD50 - Voie: Peau > 2000 mg/kg - Source: OECD 402; bw
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:  
Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau IRR
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:  
Test: Irritant pour les yeux Positif
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:  
Test: Skin or Resp Sensitization Négatif
- e) mutagénicité sur les cellules germinales:  
Test: Mutagenèse Négatif - Source: Ames Test

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration  $\geq 0.1\%$

---

**RUBRIQUE 12 — Informations écologiques**

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

**BAGNO ECOLABEL**

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATE - CAS: 5949-29-1**

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 440 mg/l - Durée h: 48 - Remarques:

Leuciscus idus melanotus

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1535 mg/l - Durée h: 24 - Remarques: Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 990 mg/l - Durée h: 72

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 425 mg/l - Durée h: 192

12.2. Persistance et dégradabilité

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

**ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATE - CAS: 5949-29-1**

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Durée: 28 jour - %: 97

L'(les) agent(s) tensioactif(s) contenu(s) dans cette préparation est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité prévues par le règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents. Toutes les données à l'appui sont tenus à la disposition des autorités compétentes des États membres et seront fournis à ces autorités si elles en font la demande ou à la demande d'un fabricant de détergent.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

**ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATE - CAS: 5949-29-1**

Bioaccumulation: Faible bioaccumulables - Test: log Pow - Coefficient de partition -1.67

12.4. Mobilité dans le sol

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

Non applicable

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration  $\geq 0.1\%$

12.7. Autres effets néfastes

Jusqu'à la date de révision de ce document, pas connu effets et symptômes indésirables envers l'environnement.

---

**RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination**

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.  
Ne pas rejeter dans le sol ou dans les égouts.  
Voir aussi la section 6.

---

**RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport**

- 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification  
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU  
Non applicable
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport  
Non applicable
- 14.4. Groupe d'emballage  
Non applicable
- 14.5. Dangers pour l'environnement  
ADR-Polluant environnemental: Non  
IMDG-Marine polluant: No
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Non applicable
- 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI  
Non applicable

---

**RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

## Fiche de Données de Sécurité BAGNO ECOLABEL



Non, pour des instructions sur toute sécurité mangling voir les section 7 et 8 et le scénario d'exposition - l'annexe I du présent document.

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour le mélange

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :

Aucune

### RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

| Classe de danger et catégorie de danger | Code  | Description                                                                                  |
|-----------------------------------------|-------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Eye Irrit. 2                            | 3.3/2 | Irritation oculaire, Catégorie 2                                                             |
| STOT SE 3                               | 3.8/3 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles<br>—Exposition unique STOT un., Catégorie 3 |

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

|                   |                                                                                                                              |
|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADR:              | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.                                   |
| CAS:              | Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).                                      |
| CLP:              | Classification, Etiquetage, Emballage.                                                                                       |
| DNEL:             | Niveau dérivé sans effet.                                                                                                    |
| EC0/10/20/50/100: | Concentration effective pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée                                                |
| EINECS:           | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.                                                        |
| ETA:              | Estimation de la toxicité aiguë, ETA                                                                                         |
| ETAmélange:       | Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)                                                                                   |
| GefStoffVO:       | Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.                                                                        |
| GHS:              | Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.                                          |
| IATA:             | Association internationale du transport aérien.                                                                              |
| IATA-DGR:         | Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA). |
| ICAO:             | Organisation de l'aviation civile internationale.                                                                            |
| ICAO-TI:          | Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).                                     |
| IMDG:             | Code maritime international des marchandises dangereuses.                                                                    |
| INCI:             | Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.                                                                     |

## Fiche de Données de Sécurité BAGNO ECOLABEL

|                   |                                                                                           |
|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| KSt:              | Coefficient d'explosion.                                                                  |
| LC0/10/20/50/100: | Concentration létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.               |
| LD0/10/20/50/100: | Dose létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.                        |
| NOEC:             | Concentration sans effet observé                                                          |
| NOAEL(R)/NOAEC:   | Non observé dose sans effet nocif (répétée) / Concentration                               |
| OECD:             | Organisation for Economic Co-operation and Development                                    |
| PNEC:             | Concentration prévue sans effets.                                                         |
| RID:              | Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. |
| STEL:             | Limite d'exposition à court terme.                                                        |
| STOT:             | Toxicité spécifique pour certains organes cibles.                                         |
| TLV:              | Valeur de seuil limite.                                                                   |
| TWA:              | Moyenne pondérée dans le temps                                                            |
| WGK:              | Classe allemande de danger pour l'eau.                                                    |

# Fiche de Données de Sécurité

## BAGNO ECOLABEL



ANNEXE I

PRODUIT PROFESSIONNEL TETE DE PULVERISATEUR – DETERGENTS POUR SURFACES DURES

|                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Titre du scénario d'exposition</b>                                                                                                                                                                                  |                                                                                         |
| Produit pour le nettoyage en général: Processus manuel.                                                                                                                                                                |                                                                                         |
| <b>Description de l'utilisation</b>                                                                                                                                                                                    |                                                                                         |
| Secteur d'utilisation                                                                                                                                                                                                  | SU22 – Utilisations professionnelles                                                    |
| Catégorie du produit                                                                                                                                                                                                   | PC35 – Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)       |
| <b>Description des activités/des processus inclus dans le scénario d'exposition</b>                                                                                                                                    |                                                                                         |
| Si nécessaire, transvaser le produit du bidon au flacon avec tête de pulvérisateur                                                                                                                                     |                                                                                         |
| Utiliser le produit selon les modalités d'utilisation décrites sur l'étiquette.                                                                                                                                        |                                                                                         |
| Laisser agir.                                                                                                                                                                                                          |                                                                                         |
| Rincer si besoin                                                                                                                                                                                                       |                                                                                         |
| <b>Durée et fréquence d'utilisation</b>                                                                                                                                                                                |                                                                                         |
| Phases d'utilisation                                                                                                                                                                                                   | Quotidiennement, selon les dimensions et les conditions des surfaces à nettoyer.        |
| Les valeurs limites des ingrédients, si pertinentes, se trouvent à la section 8 de la FDS.                                                                                                                             |                                                                                         |
| <b>Forme physique de la préparation et concentration</b>                                                                                                                                                               |                                                                                         |
| Liquide. Prêt à l'utilisation ou à diluer selon le type de produit.                                                                                                                                                    |                                                                                         |
| Dans la section 2 de la FDS du produit et sur l'étiquette du produit se trouve la classification du mélange.                                                                                                           |                                                                                         |
| La classification se base sur la classification des ingrédients du mélange et sur la base des propriétés chimiques et physiques reportées à la section 9 de la FDS.                                                    |                                                                                         |
| <b>Conditions d'utilisation</b>                                                                                                                                                                                        |                                                                                         |
| Température ambiante                                                                                                                                                                                                   |                                                                                         |
| Une bonne ventilation du lieu de travail est suffisante.                                                                                                                                                               |                                                                                         |
| <b>Protection</b>                                                                                                                                                                                                      |                                                                                         |
| Ne pas inhaler le produit.                                                                                                                                                                                             |                                                                                         |
| Voir section 8 de la FDS du produit pour de plus amples informations sur les EPI                                                                                                                                       | La formation du travailleur sur l'utilisation et le respect des EPI sont sous-entendus. |
| Ne pas manger ou boire, ne pas fumer                                                                                                                                                                                   | Eviter le contact avec la peau                                                          |
| Ne pas exposer à une flamme libre                                                                                                                                                                                      | Ne pas mélanger avec d'autres produits                                                  |
| Se laver les mains après utilisation.                                                                                                                                                                                  |                                                                                         |
| Instructions lors de pertes de produit : diluer avec de l'eau et sécher                                                                                                                                                |                                                                                         |
| Voir la section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel                                                                                                                                                           |                                                                                         |
| Suivre les instructions d'utilisation reportées sur l'étiquette ou sur la fiche technique. Le correct respect des normes d'hygiènes sur le lieu de travail est recommandé, comme spécifié dans la section 7 de la FDS. |                                                                                         |
| <b>Mesures environnementales</b>                                                                                                                                                                                       |                                                                                         |
| Voir section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel                                                                                                                                                              |                                                                                         |
| Voir section 12 de la FDS pour les informations toxicologiques du mélange et des composants dangereux.                                                                                                                 |                                                                                         |
| Voir section 13 de la FDS pour l'élimination.                                                                                                                                                                          |                                                                                         |

Notes :

FDS : Fiche de données de sécurité

EPI: équipement de protection individuelle